



Alcool 1.12 air expiré et ordonnance pénale

Par **Doudou95**, le **12/09/2017** à **09:09**

Bonjour,

Suite à un accident matériel j'ai été contrôlé à 1.12 air expiré. Ceci est ma première infraction. Je passe en vue d'une ordonnance pénale et le magistrat lors de mon audition à indiquer demander 8 mois de suspension, 1500 € d'amende et une sensibilisation routières.

De plus je n'ai pas eu de rétention est ce que je risque quand même une suspension administrative

Questions: Est ce que je risque une annulation de permis et ou plus de suspension Lors de mon passage au tribunal?

Merci